



IEV
CTFMED
Coopérer au-delà des frontières
en Méditerranée



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



REGIONE AUTÒNOMA DE SARDEGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche scientifique



PPI4MED

**COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT
EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV)
PROGRAMME DE BASSIN MARITIME MÉDITERRANÉEN
2014-2020**

**Appel à candidature pour la sélection de deux financiers
Dans le cadre du projet PPI4MED
REF n° B_A.2.1.0136**

**Au profit de l'Agence Nationale de la
Promotion de la Recherche scientifique**



IEV
CTFMED
Coopérer au-delà des frontières
en Méditerranée



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



REGIONE AUTONOMA DI SARDEGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



PPI4MED

I- Objet de l'appel :

Dans le cadre du projet **PPI4MED**, financé par le programme IEV CTF méd (instrument Européen de voisinage, Coopération transfrontalière dans le bassin Méditerranéen), l'agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (**ANPR**) lance un appel afin de recruter deux **financiers**.
Seules les personnes physiques sont concernées par cet appel.

II- Missions attribuées et activités :

Sous la supervision du coordinateur du projet à l'ANPR, le financier sera appelé à effectuer les tâches suivantes :

- Préparer les rapports financiers du projet ;
- Assister la gestion administrative et financière du projet : s'occuper des autorisations et procédures administratives nécessaires pour la réalisation des dépenses inscrites dans le budget du projet ;
- Préparer et exécuter les paiements des dépenses engagées dans le cadre du projet ;
- Suivre la situation financière du projet : comptes bancaires, virements, transactions, règlement des dépenses, etc. ;
- Assister l'auditeur durant les vérifications des dépenses prévues dans le cadre du projet ;
- Préparer et participer aux réunions portant sur les aspects financiers du projet.

III- Durée de contrat :

La durée de contrat (plein temps) est de **03 mois du 08 Août 2023 au 31 octobre 2023**, sauf prolongation du projet.

IV- Profil demandé :

1- Études

Le candidat doit être au minimum titulaire d'une licence en sciences de gestion, sciences comptables ou équivalents.

2- Compétences et qualifications :

- Bonne maîtrise de la langue anglaise ;
- Excellente maîtrise des outils bureautiques et en particulier des tableurs ;
- Capacité à travailler en réseau/équipe multiculturelle et autonomie ;
- Savoir rendre des comptes de son activité et alerter sa hiérarchie ;
- Qualités rédactionnelles et de communication écrite et orale en français et en anglais ;

- Souci du respect des délais et des règles contractuelles ;
- Savoir gérer son activité dans un calendrier et un cadre de gestion contraints ;
- Faire preuve de capacité d'adaptation, d'organisation, de rigueur, et de méthode ;
- Aptitude au dialogue, à la communication et à la négociation ;
- Maîtriser les méthodes de conduite de projets et de changement.

V- Présentation des candidatures :

Les candidats doivent déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'ANPR à l'adresse suivante :

Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)

Adresse : 11 Angle, Rue Danton et Chaabene bhouri, Tunis 1002, Lafayette Tunis 1002- Tunisie

La Date limite de réception des candidats est fixée pour le **25 juillet 2023 à 14h**. le cachet de bureau d'ordre faisant foi.

L'enveloppe de candidature doit mentionner la spécification suivante :

A ne pas ouvrir « Sélection d'un financier pour l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) dans le cadre de projet PPI4med »

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet de bureau d'ordre fait foi) ;
- Non fermée ;
- Dont un document ou plusieurs documents demandés sont omis ou non présentés conformément aux exigences de l'article VI de ce document.

VI- Pièces constitutives de la candidature :

Le dossier de la candidature comprend obligatoirement les pièces suivantes :

- Demande au nom du Directeur général de l'ANPR ;
- Copie de la CIN ;
- Lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae détaillé signé (le CV doit préciser la date de début et de fin de chaque expérience) ;
- Copies certifiées conformes des justificatifs des diplômes obtenus ainsi que des attestations de formation et de stage effectués ;
- Tout autre document attestant la qualification et l'expérience du candidat.

VII- Examen des candidatures :

Les candidatures soumises dans les délais prévus sont évaluées par un comité de sélection mis en place par l'ANPR.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

VIII- Procédures et critères de sélection :

1- Note Technique du profil :

Le comité de sélection évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre des points
Diplômes universitaires en sciences de gestion, sciences comptables ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> • Licence : 10 points • Master : 15 points • Doctorat : 20 points 	20
Maîtrise des outils de gestion de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise justifiée (Attestation, formation...) 	10
	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience professionnelle (05 points pour chaque année d'expérience dans la limite de 10 points) 	10
Expérience justifiée dans des programmes similaires	<ul style="list-style-type: none"> • 05 points pour chaque projet dans la limite de 20 points. 	20
Total		60

Le comité de sélection classe les candidats par ordre de mérite. Il attribue une note technique (NT) compris entre 0 et 60 points.

Les candidats ayant une note technique supérieure ou égale à 30 sur un total de 60 points seront invités pour un entretien oral dans les locaux de l'ANPR, une note comprise entre 0 et 40 points leur sera attribuée.

Le classement final des candidats tiendra compte de la note technique et de la note attribuée à l'entretien.

Le comité de sélection est tenu :

- D'arrêter la liste des candidats non admis, en précisant les raisons de la non-acceptation de leur candidature ;
- D'arrêter la liste des participants admis (classement par ordre de mérite). Le comité de sélection se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature s'il juge l'absence d'offres pertinentes.

**Directeur Général
de L'Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche Scientifique
Pr. Chedly Abdelly**

Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche Scientifique

ABDELLY Chedly

